



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 11/06/2021
Reçu en préfecture le 11/06/2021
Affiché le **11 JUIN 2021**
ID : 039-283900017-20210603-C2021_16-DE

Membres en exercice : 22
Présents : 19
Procurations : 1
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
04/05/2021

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 3 juin 2021**

Délibération n° C 2021- 16

**Programme pluriannuel immobilier : validation du décompte général des dépenses de
la construction du CIS RANCHOT JURA NORD**

L'an deux mille vingt et un, le trois juin, à dix heures, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur David PHILOT Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Christian LAGALICE, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT, Laurent PETIT.

Suppléants : Messieurs Jean FRANCHI, Jean-Luc LEGRAND, Serge MARTINS, Christophe MATHEZ.

Excusés : Mesdames, Sandrine MARION, Hélène PELISSARD, Chantal TORCK; Messieurs Franck DAVID, Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, Jean-François GAILLARD, Stéphane LAMBERGER.

Procuration : Monsieur Jean-François DEMARCHI à Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Alain SCHMITT.

Membres élus à voix consultative

Madame Sandrine BACZYK ; Messieurs le Lieutenant hors-classe Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Sergent-Chef Franck TOUILLIER, l'Adjudant-chef Lionel QUAND ; Madame Nadia WAUQUIER et Monsieur l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département), Noémie ROUFFIAC (Adjointe au Chef de Groupement Ressources Humaines et Formation, Cheffe du Service du Personnel); Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Philippe MOUREAU (Chef du Groupement des Ressources Techniques), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-32 du 14 décembre 2015, relative au parc immobilier du Service Départemental d'Incendie et de Secours, avec notamment la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2016 -14 du 28 juin 2016 relative au programme pluriannuel de réhabilitation ou de reconstruction de Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2017-35 du 20 novembre 2017 relative à la construction du CIS RACNHOT JURA NORD ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-32 du 5 décembre 2017 relative au point sur les opérations immobilières du programme pluriannuel ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-32 du 13 novembre 2020 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-34 du 13 novembre 2020 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 mai 2021 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

L'opération immobilière relative à la construction du CIS RANCHOT JURA NORD s'est achevée l'année dernière.

Il convient d'établir le décompte définitif des dépenses de l'opération afin de valider le solde de la participation à percevoir de la communauté de communes Jura Nord.

Les éléments financiers sont synthétisés ci-dessous :

- **coût HT toutes dépenses confondues :**

- prévisionnel : 680 000 €
- réel : 652 554,30 € (dépenses cofinancées) + 21 000 € liés aux frais d'adaptation du terrain (inclus dans le marché de travaux SDIS mais prise en charge 100% EPCI). Le détail des dépenses est présenté dans la pièce jointe
- écart réel - prévisionnel (dépenses cofinancées) : - 27 445,70 €

- **cofinancement par le SDIS et la communauté de communes Jura Nord :**

- participations EPCI sur coût réel :
 - sur travaux cofinancés : 326 277,15 €
 - sur travaux liés à l'adaptation du terrain : 21 000 €Soit un total de participation à verser au SDIS de 347 277,15 €
- participations perçues : 327 000 €
- solde de la participation à percevoir : 20 277,15 €

Afin de clore financièrement l'opération, il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de valider :

- **le décompte définitif des dépenses afférent à la construction du CIS RANCHOT JURA NORD arrêté à la somme de 673 554,30 € HT dont 652 554,30 € de dépenses cofinancées conformément au détail des dépenses présenté dans la pièce jointe,**

- le solde de la participation à percevoir de la communauté de communes Jura Nord, calculé à 20 277,15 €.

DECISION N° C 2021-16 DU 3 JUIN 2021

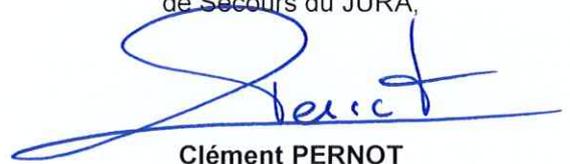
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, valide:

- le décompte définitif des dépenses afférent à la construction du CIS RANCHOT JURA NORD arrêté à la somme de 673 554,30 € HT dont 652 554,30 € de dépenses cofinancées conformément au détail des dépenses présenté dans la pièce jointe,
- le solde de la participation à percevoir de la communauté de communes Jura Nord, calculé à 20 277,15 €.

L'annexe est jointe à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 11 JUIN 2021
Affiché le 11 JUIN 2021
Publié au RAA du 2^{ème} trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT